

Finances

REF : DAF2014032

Signataire : GH

Séance du Conseil Municipal du 25/09/2014

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

**OBJET : Garantie d'emprunt pour la SEM Deltaville dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Centre-Moutier pour 20% d'un prêt de 7 M€**

**EXPOSE :**

La ZAC Centre-Moutier a été créée le 18 octobre 2011 par le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Plaine Commune.

Cette ZAC s'inscrit dans le PNRQAD (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés) d'Aubervilliers dont la convention a été signée le 17 décembre 2010.

Par une concession d'aménagement signée le 13 juin 2012, la CA Plaine Commune a confié l'aménagement et l'équipement de l'opération d'aménagement de la ZAC Centre-Moutier à la Société d'économie mixte DELTAVILLE AMENAGEUR EN SEINE-SAINT-DENIS.

Le programme d'aménagement de cette ZAC a pour objet la rénovation urbaine, économique et sociale de trois îlots et la création de voies en centre-ville d'Aubervilliers. Cette ZAC contribue à la résorption de l'habitat indigne, à assurer le maintien de la diversité sociale, à requalifier l'espace public et à redynamiser l'activité commerciale.

La programmation prévisionnelle de la ZAC prévoit :

- La construction de 194 logements (avec un programme prévisionnel de 30% de locatif social, 15% d'accession sociale et 46% d'accession libre) ;
- La construction de 1 232 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales ;
- La création d'un passage sur l'îlot Heurtault reliant la rue du Goulet à la rue Heurtault ;
- La réalisation d'un passage public entre la rue Ferragus et la rue Moutier ;
- La requalification de la rue du Moutier (élargissement des trottoirs, suppression du stationnement, passage en zone 30).

Dans le cadre du financement de cette opération d'aménagement, DELTAVILLE a signé avec la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt GAIA GRAND PARIS d'un montant de 7 M€ dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Montant : 7 000 000 €
- Durée du préfinancement : 32 mois
- Durée d'amortissement : 1 an
- Périodicité des échéances : annuelle

- Taux d'intérêt : Livret A + 0,60%
- Profil d'amortissement : amortissement déduit (intérêts différés)

DELTAVILLE a sollicité la Ville d'Aubervilliers afin qu'elle garantisse cet emprunt à hauteur de 20%, soit 1 400 000 €. La Communauté d'agglomération Plaine Commune se porte quant à elle garante à hauteur de 80% du montant du prêt, soit 5 600 000 €.

L'octroi de la garantie sollicitée respecte les ratios prudentiels définis par les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales, à savoir :

- la quotité maximale de 50% du montant de l'emprunt est respectée ;
- le plafond de 10% des garanties d'emprunt au bénéfice d'un même organisme est respecté ;
- la capacité maximale de garantie de la Ville au regard des recettes de fonctionnement inscrites au budget 2014 est respectée.

**Il est proposé d'accorder à la Société d'économie mixte DELTAVILLE une garantie de 20% pour le prêt d'un montant de 7 M€ que lui octroie la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'opération ZAC Centre-Moutier, aux conditions prévues dans le contrat de prêt annexé au projet de délibération.**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

En exercice :..... 49

Présents :..... 44

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 25 SEPTEMBRE 2014**

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 25 Septembre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 17 septembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua-Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, Adjoint au Maire,

**M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mmes Josiane MILLA, MBONDO Thérèse, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme RABAH Hana, M. SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, AIT-BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M. RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, MM BIDAL Damien, ZAÏRI Rachid, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,**

**POUVOIRS :**

M. KAMALA Kilani	<b>Représenté par :</b>	Mme DERKAOUI Meriem
M. MONINO Jean-François	<b>Représenté par :</b>	M. DAGUET Anthony
M. RUER Marc	<b>Représenté par :</b>	M. WOHLGROTH Antoine
<b>M. PLEE Eric,</b>	<b>Représenté par :</b>	M. ROZENBERG Silvère
M. HAMDANE Bouchra	<b>Représentée par :</b>	M. RACHEDI Hakim
M. HAFIDI Abderrahim	<b>Représenté par :</b>	M. ZAÏRI Rachid à partir de la question n°259
Mme VALLY Sophie	<b>Représentée par :</b>	Mme TLILI Leïla à partir de la question n°284

**Secrétaire de séance : Mme TLILI Leïla**

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2014032

Signataire : GH

**OBJET : Garantie d'emprunt pour la SEM Deltaville dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Centre-Moutier pour 20% d'un prêt de 7 M€**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L 2252-1 et 2252-2 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n° 12449 en annexe signé entre la SEM Deltaville Aménageur en Seine-Saint-Denis, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**ACCORDE** la garantie de la Ville d'Aubervilliers à hauteur de 20%, soit 1 400 000 €, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 7 000 000 €, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 12449 constitué de 1 ligne de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

**S'ENGAGE**, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**S'ENGAGE**, pendant toute la durée du Prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

L'adjoint délégué

Meriem DERKAOUI



Reçu en préfecture le : 26/09/2014

Publié le : 26/09/2014

Certifié exécutoire le : 26/09/2014

L'adjoint délégué

Meriem DERKAOUI

